

monter la soie, à Virieux, où il en existe encore. En 1670, un teinturier italien, nommé Cesar Laure, établit un moulinage à Neuville-sur-Saône; il eut pour successeur Laguyola.

Les premiers statuts concernant la fabrique d'étoffes de soie furent donnés par Henri II, en 1554.

Notre fabrique était déjà si importante en 1501, que les teinturiers en soie furent érigés en communauté. En 1548, à l'entrée solennelle de Henri II et de Catherine de Médicis sa femme, à Lyon, on vit dans le cortège 446 teinturiers vêtus en velours gris et noir à filets d'or (1).

L'édit de Nantes, concernant le libre exercice des religions en France, donné par Henri IV en 1598, et confirmé par Louis XIII, avait redonné la paix au Languedoc et aux Cévennes, et la récolte de la soie s'y était accrue à un point extraordinaire; mais la révocation de cet édit par Louis XIV, en 1687, porta un coup à jamais funeste à l'industrie française, mais spécialement à la fabrique des étoffes de soie. Dix mille familles protestantes s'expatrièrent de France, malgré les lois sévères contre l'émigration; les nations étrangères s'empresèrent de les accueillir; un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers en soie. Amsterdam fit bâtir mille maisons qu'elle leur donna. Crevelt, Berlin, Erbfeld, Vienne, la Saxe, Zurich, en reçurent un grand nombre. Les mémoires du temps portent à six cent mille le nombre d'ouvriers et négociants qui émigrèrent de France.

En 1608, Claude Daugnon, lyonnais, inventa une étoffe de soie tramée laine ou fil, mélangée d'or et d'argent, qu'il nomma *lampas*, imitant parfaitement le damas façonné, et qui fut très-recherchée, vû son prix modéré, pour les ameublements et les ornements. Il obtint du roi, en 1623, un privilège exclusif pour cette fabrication.

Cet établissement fut d'autant plus remarquable, qu'il donna lieu à la création d'une manufacture de guimperie en gases,

(1) Entrées solennelles des rois de France à Lyon, in-fol.